



Paris, le 26 avril 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires d'AXA

Le « Code de déontologie professionnelle » du groupe AXA, établi en 2011, affirme dans son point 4.1 respecter les dix principes directeurs du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier dans ses recommandations 1 et 2 : « *les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international et ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux* »

Dans ce cadre nous vous informons ou vous rappelons que la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés viole le droit international (le transfert de la population de la puissance occupante vers le territoire de la puissance occupée est interdit par la IVe Convention de Genève et réprimé comme crime de guerre tant par le statut de la Cour pénale internationale que par le Code pénal français) : en perpétuant l'occupation, le gouvernement israélien bloque toute solution politique de paix juste et durable, et entrave tout développement économique palestinien.

De plus, dans « ses recommandations » de juin 2014 aux entreprises françaises, le Ministère des Affaires Etrangères leur signale que les « *Les transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les colonies ou bénéficiant aux colonies entraînent des risques juridiques et économiques liés au fait que les colonies israéliennes, selon le droit international, sont construites sur des terres occupées et ne sont pas reconnues comme faisant partie du territoire d'Israël. Cela est susceptible d'entraîner des litiges liés à la terre, à l'eau, aux ressources minérales et autres ressources naturelles, qui pourraient faire l'objet d'un achat ou d'investissement, comme des risques réputationnels.* »

Or, sachez que le Groupe AXA :

est actionnaire dans 3 banques israéliennes impliquées dans la colonisation : la banque Hapoalim, la banque Leumi, et Mizrahi Tefahot Bank. Quel que soit le montant de ces participations, elles sont contraires à la fois aux recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et au respect des droits de l'Homme ; et l'un de ses fonds d'investissement (Axa Rosenberg global equity alpha fund) a également une participation dans une filiale du groupe Dekel, très présent dans les colonies.

De plus, via sa filiale AB, AXA a des investissements dans la principale société d'armement israélienne, Elbit Systems, qui produit armes, drones, systèmes électroniques de sécurité testés sur les populations palestiniennes, « tests » qui constituent un argument de commercialisation sur le marché international (d'après le site « Defense News »). Cette société, Elbit systems, a aussi utilisé contre la population de Gaza du phosphore blanc, ce qui est fermement proscrit par les règlements internationaux.

Actionnaires d'AXA, vous devez savoir aussi que des sociétés telles que Veolia et Orange ont dû suite aux mobilisations citoyennes internationales cesser leurs implications dans la colonisation israélienne.

Vous êtes en droit d'exiger d'AXA de suivre l'exemple des fonds de pension tels que PGGM aux Pays Bas, FDC au Luxembourg ou Danske Bank au Danemark et de se désinvestir immédiatement des projets qui légitiment la colonisation israélienne et les violations du droit international.

Campagne BDS France – Site : www.bdsfrance.org – Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr

(IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique)